



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation départementale
de l'action sociale
des Hautes-Alpes**

☎ 04.92.52.59.35

@ actionsociale.05@finances.gouv.fr

INFORMATION « CHEQUE KADODRIVE »

Critères d'attribution

L'enfant doit être :

- Âgé de 15 à 19 ans (1 seule demande par enfant) et n'a pas bénéficié du chèque KADODRIVE les années précédentes.
- Fiscalement à la charge de l'agent « Finances »
- Inscrit (ou en cours d'inscription) dans une auto-école, au permis de conduire B ou à la conduite accompagnée
- La facture ne doit pas être soldée et des frais d'au moins 100€ doivent être à payer auprès de cette auto-école.

Cette aide peut également être accordée aux agents qui n'ont pas encore leur permis de conduire et qui souhaitent le passer.

Inscription

Complétez le bulletin d'inscription et envoyez-le à : actionsociale.05@finances.gouv.fr accompagné des pièces suivantes :

- la copie de votre dernier bulletin de salaire
- la copie de votre livret de famille
- l'attestation dûment complétée par votre auto-école

Comment obtenir le chèque KADODRIVE ?

- La distribution sera effectuée par la déléguée, via le courrier interne. La fiche de distribution qui accompagnera le chèque, devra être signée par l'agent et retournée par mail à : actionsociale.05@finances.gouv.fr

Comment utiliser le chèque KADODRIVE ?

- Remettre le chèque KADODRIVE d'une valeur de 100€ à votre auto-école
- Un encart sur le fonctionnement du chèque est inséré dans l'attestation (à destination de votre auto-école)

Comment sélectionner une auto-école

- Cliquez sur le site [KADODRIVE](#)
- Cliquez sur le département des **Hautes-Alpes**
- Choisissez dans la liste proposée, la **ville souhaitée** puis l'**auto-école**

Cet annuaire est régulièrement mis à jour pour vous permettre de choisir une auto-école. Les auto-écoles avec logo KADODRIVE ont actualisé leur fiche d'agrément.